

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 36 (1928)
Heft: 1

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

« En vertu du Plein Pouvoir que j'ai de LL. EE., j'ordonne à M. le châtelain de Rolle, de lire la Proclamation suivante à chaque Trouppe qui viendra à Rolle pour y loger, et il fera cette lecture au moment de son arrivée, et avant que les billets de logement soient distribués.

» Nous Albert-Gabriel d'Erlach, commandant des Troupes du Pays de Vaud avertissons les braves soldats qui marchent pour la défense de la Patrie, qu'il y a à Rolle des coquins qui cherchent à les détourner de leur fidélité et de leur obéissance. Nous les avertissons de ne pas croire leurs mensonges et leurs calomnies, et nous promettons dix Louis de récompense à celui qui dénoncera celui ou ceux qu'il saura avoir commis cette scéléritesse.

Nion, 28 7^{bre} 1792.

D'ERLACH »

BIBLIOGRAPHIE

Armorial des communes vaudoises.

par Th. Cornaz et Fr.-Th. Dubois. Livraisons 15 et 16.
Editions Spes, Lausanne.

La maison Spes vient de faire paraître deux nouvelles livraisons (15 et 16) de cette très belle publication héraldique. On y trouve les armes des communes de *Noville, Bavois, Ballaigues, Saint-Saphorin s/Morges, Roche, Mies, Seigneux, Thierrens, Pampigny, Ependes, Signy-Avenex, Saint-Cergue, Vufflens-le-Château, Penthalaz, Eclépens, Bussigny s/Oron, Bussigny s/Morges, Corcelles s/Concise, Montaubion-Chardonney, Valeyrres s/Montagny, Grandevent, Begnins, Vugelles-la-Mothe, Vuitebœuf, Senarcens, Marchissy, Ballens, Saint-Livres, Dizy, Combremont-le-Petit, Peney et Vaugondry*. Cette collection se compose maintenant de 256 armoiries communales. Il paraîtra au printemps prochain deux ou peut-être trois livraisons qui mettront probablement le point final à cette publication qui, commencée en 1922, constitue un des plus beaux ouvrages parus chez nous depuis longtemps. Nous le recommandons encore aux amateurs qui pourraient ne pas le posséder encore.

Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan¹.

Cette dissertation de plus de 500 pages, est la somme de recherches approfondies aux sources, savoir aux archives du Valais, celles de la bourgeoisie de Sion, à celles des familles de Stockalper, à Brigue, de Torrenté, de Rivaz et Ambuel, à Sion. Puis l'auteur a étudié et commenté avec une note très personnelle les publications et les opinions des historiens du droit. Dans la partie générale de cet ouvrage, M. Graven expose ce qu'étaient comme législateurs le comte, l'évêque, les assemblées populaires, la diète ; il distingue les lois particulières de possession savoyarde et haut-valaisanne dans le Bas-Valais dès le XIII^{me} siècle, de celles du Haut-Valais, les lois de portée générale, d'abord celle de droit valaisan avec les coutumiers des XIV^{me} et XV^{me} siècles, puis celles inspirées par le droit impérial germanique avec l'application du Code de Charles V, dès 1532.

L'organisation judiciaire du Haut et du Bas-Valais, les jurisdictions particulières de l'hospice du Grand Saint-Bernard, de l'abbaye de Saint-Maurice, du chapitre de Sion, des V Dizains supérieurs, celle du régime militaire, est exposée dans tous ses détails, aux périodes successives. Dans une seconde partie de son mémoire, l'auteur étudie l'évolution du droit pénal proprement dit, puis les divers genres de peines, leurs principes d'application, les délits et les contraventions.

Dans sa préface, M. Jean Graven déclare qu'il a travaillé avec joie, dans le désir de « composer surtout pour le profit du grand nombre » de ses concitoyens, des nombreux amis du vieux pays du Valais, au charme si prenant. En écrivant son étude, aussi érudite que vivante, l'historien du droit pénal valaisan a certainement fait une œuvre que l'on sent vivante et forte, parce que consciencieusement construite et longuement méditée.

M. B.

¹ Jean Graven, *Essai sur l'évolution du droit pénal valaisan jusqu'à l'invasion française de 1798, précédé d'une étude générale des sources et des institutions législatives et judiciaires*. Publié sous les auspices de la Société d'histoire du Valais romand. Imprimerie Pache-Varidel & Bron, à Lausanne, 1927.